

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC268

présenté par
Mme Bannier, rapporteure et M. Sorre, rapporteur

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et de l'innovation »

les mots :

« de l'innovation et de l'insertion professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que les politiques d'insertion professionnelle, au côté des politiques publiques de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, concourent également à la politique d'installation et de transmission en agriculture.